

## Qui solliciter ?

Afin de couvrir l'ensemble du département de l'Indre, l'équipe mobile de psychiatrie de la personne âgée se compose de deux unités collaboratives, l'une intervenant en institution et l'autre au domicile.

### LA PERSONNE SE TROUVE

#### EN STRUCTURE

EHPAD, USLD, SSR, FAM, MAS



#### CONTACT EMPPA STRUCTURES

Tél : 02 54 53 73 24

Fax : 02 54 53 72 88

[emppa@ch-chateauroux.fr](mailto:emppa@ch-chateauroux.fr)

CH DE CHÂTEAUROUX - LE BLANC

Pôle de psychiatrie

Service de psychiatrie de la personne âgée (Pavillon B)

Gireugne

36250 SAINT-MAUR

#### A DOMICILE

Y compris Foyer logement, MARPA



#### CONTACT EMG ETRE-INDRE

Tél : 02 54 29 12 09

Fax : 02 54 53 77 21

[emg.etre-indre@cdgi36.fr](mailto:emg.etre-indre@cdgi36.fr)

CENTRE DÉPARTEMENTAL GÉRIATRIQUE DE

L'INDRE

EMG ETRE-INDRE

Gireugne

36250 SAINT-MAUR

E  
M  
P  
P  
A

Equipe  
Mobile  
de  
de la  
Psychiatrie  
Personne  
Agée



## Le public concerné

L'EMPPA intervient sur l'ensemble du département de l'Indre auprès des personnes **de 60 ans et plus** présentant des troubles psychiques ou psychiatriques qui impactent la vie quotidienne et/ou l'environnement.

## L'équipe

Les intervenants :

- \* Psychiatre,
- \* Neuro psychologue,
- \* Psychologue,
- \* Infirmier à compétences psychiatriques...

**L'ÉQUIPE INTERVIENT DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 17H**

## Comment solliciter L'EMPPA ?

*La demande peut être réalisée par téléphone, mail, fax ou courrier.*

*Les familles, les aidants ou les associations, les médecins, les professionnels, les services sociaux et médico-sociaux, les élus....*

## Les missions

### Auprès des personnes de 60 ans et plus

L'objectif global est le maintien de la personne dans le lieu de vie le mieux adapté, en institution ou à domicile. Il s'agit :

- \* d'améliorer le repérage des personnes souffrant de troubles psychiatriques,
- \* de permettre une prise en soins adaptée,
- \* de limiter le recours à l'hospitalisation.

### Auprès des professionnels

- Conseiller, informer les équipes soignantes, les personnels des établissements et services médico-sociaux et les intervenants à domicile qui accompagnent les personnes âgées présentant des troubles psychiatriques ou psychologiques.
- Apporter un appui aux professionnels : conseils téléphoniques, soutien auprès des équipes, analyse des pratiques.